

## Séance du 20 février 2012

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés:15  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : Fournaise C. représenté par Adam F., Holtzmann Y., Epp A., Riehl B., Adam F., Ball C., Knittel A., Scheer M., Lang F., SUSS C., Maillet P., Mazerand C. représentée par Lienhard B., Matter C. représentée par Riehl B., Kauffmann J.

Absents : ./.

### **Objet : Compte Administratif 2011 du « Budget principal de la Commune »**

Le Compte Administratif 2011 de la « Commune » se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	197 188,06 €
- Recettes de Fonctionnement :	477 373,68 €
- <b>Excédent de fonctionnement de clôture :</b>	<b>280 185,62 €</b>
- Dépenses d'investissement :	493 359,95 €
- Recettes d'investissement :	448 101,56 €
- <b>Déficit d'investissement de clôture :</b>	<b>- 45 258,39 €</b>
- <b>Excédent global de clôture :</b>	<b>234 927,23 €</b>

### **Objet : Compte Administratif 2011 du « Budget Annexe de l'Assainissement »**

Le Compte Administratif 2011 du Budget annexe de l'Assainissement se présente comme suit :

- Dépense de fonctionnement :	59 039,84 €
- Recettes de fonctionnement :	123 245,16 €
- <b>Excédent de fonctionnement de clôture :</b>	<b>64 205,32 €</b>
- Dépenses d'investissement :	67 939,69 €
- Recettes d'investissement :	14 980,90 €
- <b>Déficit d'investissement de clôture :</b>	<b>- 52 958,79 €</b>
- <b>Excédent global de clôture :</b>	<b>11 246,53 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de Mme Yvette HOLTZMANN, Adjointe au Maire, approuvent, hors la présence du Maire, les comptes administratifs 2011 du « Budget principal de la Commune », du « Service annexe de l'Assainissement ».

(Approuvé à l'unanimité)

## **Objet : Comptes de Gestion de l'exercice 2011**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune », et du « Budget annexe de l'Assainissement » pour l'exercice 2011, présentés par le Trésorier –Comptable de HOCHFELDEN,
- Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections des budgets,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  
- CONSTATE la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
  
- DECLARE que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune » et du « Budget annexe de l'Assainissement », dressés pour l'exercice 2011 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

## **Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du « Budget principal de la Commune ».**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011, le 20 février 2012,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Constatant que le Compte Administratif de la « Commune » présente :

- un déficit d'investissement de 45 258,39 €
- un excédent de fonctionnement de 280 185,62 €
- statuant sur les restes à réaliser (détail annexé à la présente) : dépenses 120 000 €, recettes 53 810 €

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

- |  |              |
|--|--------------|
| 1) affectation aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068):      | 111 448,39 € |
| 2) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)( ligne 002) : | 168 737,23 € |

(Approuvé à l'unanimité)

## **Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du « Budget Annexe de l'Assainissement ».**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du « Budget Annexe de l'Assainissement » le 20 février 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente :

- un déficit d'investissement de 52 958,79 €
- un excédent de fonctionnement de 64 205,32 €
- statuant sur les restes à réaliser (détail annexé à la présente) : dépenses 14 760 €, recettes 17 290 €

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| 1) affectation aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068):     | 50 428,79 € |
| 2) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)( ligne 002): | 13 776,53 € |

(Approuvé à l'unanimité)

**Objet : Révision des indemnités du Maire et des Adjointes.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les indemnités de fonction avec effet au **1<sup>er</sup> mars 2012** comme suit :

- l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire est fixée à 28% de l'indice brut 1015 - indice majoré 821

(Vote : 1 abstention, 14 voix pour)

- l'indemnité de fonction brute mensuelle des Adjointes est fixée à 8,25% de l'indice brut 1015 indice majoré 821

(Vote : 2 abstentions, 1 voix contre, 12 voix pour)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux